



Règlement Mini Cosplay Show Angers Geekfest #7 (dimanche 12 avril 2026) - MINEUR

1. Organisation générale

L'événement Angers Geekfest ci-après nommé "festival" qui a lieu les 11 & 12 avril 2026 au Parc des Expositions d'Angers est un événement organisé et produit par l'Agence Lenno, Destination Angers et l'Association Mandora. Le Mini Cosplay Show durant ce festival est co-organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs". Ce règlement, rédigé par le staff bénévole cosplay de l'Association Mandora et l'Agence Lenno, s'applique uniquement à cette édition du Mini Cosplay Show d'Angers Geekfest 2026. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant-e-s, staff encadrant et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant-e-s confirmé-e-s en seront toutefois notifié-e-s le cas échéant.

2. Mini Cosplay Show

Dans le cadre du festival Angers Geekfest, les organisateurs proposent un défilé cosplay ouvert aux enfants de 3 à 12 ans (et leur accompagnant-e majeur-e) en solo, duo et groupe (jusqu'à 4/5 personnes maximum) sous le nom de Mini Cosplay Show. Le défilé cosplay consiste à présenter un costume lors d'une prestation scénique devant le public. Le défilé aura lieu le dimanche 12 avril 2026.

Lors de cette journée, les participant-e-s devront se présenter auprès du staff organisateur à leur arrivée sur le festival, puis devront être présent-e-s pour le dernier briefing avant le début du défilé. Un planning détaillé sera envoyé par mail aux représentant-e-s légaux et accompagnant-e-s scène une semaine avant l'événement. Le nombre de passages maximum s'élève à 13 prestations/places disponibles. L'ordre de passage s'effectue par ordre d'inscription.

Deux catégories sont présentées pour ce spectacle en fonction de l'âge de l'enfant :

- **KODOMO*1** : 3 à 7 ans : La présence obligatoire d'au moins 1 adulte sur scène avec l'enfant (ou les enfants) sur la base d'1 adulte + 1 enfant, le nombre d'adultes ne devant pas dépasser le nombre d'enfants sur scène.

Par exemple : 1 enfant + 1 adulte / 2 enfants + 1 adulte / 2 enfants + 2 adultes ou 3 enfants + 1 adulte

- **PADAWAN*2** : 8 à 12 ans : Possibilité de monter sur scène sans adulte (mais présence obligatoire d'un responsable légal à la montée et descente de la scène). Si l'enfant de plus de 8 ans souhaite être accompagné d'un adulte sur scène, cela reste possible sur la même base de répartition que la catégorie KODOMO. Attention, dans le cas d'un groupe d'enfants constitué d'au moins 1 KODOMO, la présence d'un adulte accompagnant sur scène reste obligatoire conformément à sa catégorie.

**1 «Kodomo» issu du japonais signifiant «enfant» / *2 «Padawan» signifiant «apprenti»*

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de renseigner le nom, la source et la thématique du personnage présenté. Voici les différentes thématiques disponibles : Anime/Manga asiatiques ; Dessins Animés ; Comics/BD ; Films/Séries ; Jeux vidéo.

3. Modalités d'inscription et de participation

3.1 Accès aux pré-inscriptions :

Les pré-inscriptions sont accessibles en ligne via le formulaire en ligne disponible sur le site internet du festival Angers Geekfest à l'onglet cosplay. (<https://angersgeekfest.com/cosplay>).





Les pré-inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 30 mars 2026 inclus. Passé ce délai, aucune préinscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Les organisateurs peuvent à tout moment fermer l'accès aux pré-inscriptions si toutes les places disponibles ont été attribuées.

Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 72H suivant la réception du dossier (3 jours). Les confirmations et autres échanges entre les participant-e-s et les organisateurs se feront uniquement par mail.

Attention : La lecture de ce règlement est obligatoire avant d'effectuer toute demande de pré-inscription. Tout dossier incomplet et/ou présentant des éléments non conformes sera automatiquement refusé.

3.2 Critères de participation et informations obligatoires

Les pré-inscriptions seront étudiées par les organisateurs afin de pouvoir les valider en inscription selon les critères suivants :

- Le dossier de pré-inscription doit être complet avec des informations personnelles valides et toutes les pièces jointes requises.
- Aucune notion d'origine du costume n'est prioritaire sur une autre, les costumes achetés, modifiés, commissionnés sont les bienvenus au même titre que les costumes réalisés par le-la-les participant-e-s ou sa famille.
- Lors de la pré-inscription, il est demandé aux participant-e-s de fournir la page du règlement contenant toutes les signatures (droit à l'image, autorisation parentale, règlement) en plus des informations du formulaire :
 - Pour l'enfant mineur : La dernière page de ce présent règlement signée ainsi que la copie de la carte d'identité de/de la responsable légal-e.
 - Pour l'adulte accompagnant scène : La dernière page du règlement "accompagnant" signée.
- Dans le cas des groupes, les documents doivent être connus et signés pour chaque membre participant.

3.3 Prestation, audio et accessoires

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant-e-s. La prestation consiste à faire une présentation sur scène sur un fond sonore. Cette prestation peut être de la danse, une recreation de scène, une démonstration de mouvements, ou bien un défilé simple en fonction de l'aisance scénique. La bande son qui sert de fond sonore à la prestation est obligatoire et doit être envoyée lors de la préinscription via le formulaire. Elle doit être au format MP3 et doit durer entre 30 secondes minimum et 1 minute maximum.



Attention, la piste doit être claire et de bonne qualité (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). Le contenu de la totalité de la prestation scénique, et donc de la piste audio accompagnante doit être tout public. Il est donc demandé aux participant-e-s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir le paragraphe "savoir-être") et de faire attention au ton employé. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio si ces critères ne sont pas respectés.

Les décors et accessoires sont autorisés pour le Mini Cosplay Show, il sera demandé aux participant-e-s d'en fournir la liste détaillée lors de la pré-inscription. Cette liste devra être accompagnée d'un schéma de placement (disponible vierge sur la page d'inscription) de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du participant-e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place.

3.4 Sécurité sur scène

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous-tes n'est pas respectée.

Toute utilisation de pyrotechnie (*fumée, feu d'artifices, pétards*), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est strictement interdite et cela dans le but de préserver la sécurité de tous-tes.

Aucune arme ne peut être autorisée, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs. Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.

Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du festival sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.

En cas de question ou doute concernant les accessoires et/ou éléments du décor, merci de vous adresser aux organisateurs par mail accompagné d'une description de l'élément et photos.

4. Engagement contre l'utilisation de l'Intelligence Artificielle Générative

Le défilé cosplay étant avant tout une célébration de l'artisanat humain, les organisateurs demandent aux participant-e-s de s'engager à ne pas faire appel à l'Intelligence Artificielle Générative que ce soit directement ou via l'utilisation de médias issus de l'IA générative pour la création de leurs prestations.

5. Rôle de l'accompagnant-e scène

L'accompagnant-e scène permet à l'enfant d'être plus à l'aise sur scène et de partager un moment unique. Il accompagne l'enfant durant la totalité du Mini Cosplay Show (des loges à la scène). Il est donc demandé à l'accompagnant-e d'être également cosplayé, dans le même univers que l'enfant, le costume de l'accompagnant devant à minima permettre l'immersion et la présentation du personnage de l'enfant.



L'accompagnant-e peut être le/la responsable légal-e de l'enfant ou bien une personne de confiance issue de l'entourage de celui-ci désigné par le/la responsable légal-e. À noter que l'accompagnant-e scène est tout autant acteur de la prestation que l'enfant et devra donc participer activement à la prestation.

6. Invitation & Planning de la journée

Les participant-e-s confirmé-e-s du Mini Cosplay Show recevront une invitation offerte pour accéder au festival le jour du spectacle (valable pour la journée du dimanche 12 avril 2026). Une invitation est également offerte à chaque adulte désigné responsable de l'enfant par les responsables légaux. En cas d'annulation ou de non présentation le jour J, l'entrée sera automatiquement désactivée et non utilisable.

Lors de cette journée de défilé, les participant-e-s devront se présenter auprès du staff organisateur à leur arrivée sur le festival, puis devront être présent-e-s pour le dernier briefing avant le début du défilé. Le planning détaillé est communiqué lors du briefing final transmis par mail quelques jours avant le festival.

7. Loges / Backstage

Les organisateurs mettent à disposition des participant-e-s du Mini Cosplay Show des loges en backstage de la scène. Les participant-e-s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et des cabines pour se changer. Il est attendu des participant-e-s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux. À noter que les loges de la scène sont des lieux partagés entre tous les intervenants, il est donc attendu des participant-e-s une attention particulière vis à vis du matériel technique présent.

Seuls les décors et accessoires de scène pourront être déposés en loges, aucun effet personnel ne sera autorisé. L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival. Après le Mini Cosplay Show, il sera demandé à tou-te-s les participant-e-s de quitter les loges afin de permettre aux intervenants suivants de s'installer. En fin de journée, les participant-e-s devront récupérer tous les décors et accessoires ayant été stockés en loges une heure à 45 minutes avant la fermeture du festival et laisser l'espace propre.

8. Savoir-être

Sont strictement interdits durant la totalité du festival (comprenant les prestations):

- *Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.*
- *Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe, grossophobe*
- *Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant*
- *Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant-e-s, les membres du jury, le public, les visiteurs et le staff organisateur.*

Les organisateurs mettent également un point d'honneur au respect du consentement entre tous-tes. Aucun contact physique ou prise de photo ne peut avoir lieu sans l'accord clair et énoncé de toute personne concernée.

Toute transgression de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- *L'exclusion et la disqualification immédiate du présent concours,*
- *L'exclusion de l'événement,*
- *L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir*
- *Des poursuites judiciaires.*

Ces règles s'appliquent également à tout-e accompagnant-e, helper et responsable légal-e présent-e-s.



Les organisateurs attendent également de chaque personne, participante ou non, le respect du staff organisateur et encadrant, et de leur travail investi pour créer l'ensemble des animations cosplay. Il en va de même envers les artistes. Les propos insultants, diffamatoires et violents qu'ils soient énoncés pendant le festival ou via les réseaux sociaux pourront être sanctionnés d'une interdiction de participation sur l'ensemble des animations cosplay des événements organisés par l'Agence Lenno et l'Association Mandora.

Il est attendu des accompagnant.e.s de veiller au respect de l'enfant/des enfants en respectant leur sécurité physique, morale et affective aussi bien dans leur préparation en amont que lors de leur prestation scénique.

9. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du Mini Cosplay Show organisé lors du festival Angers Geekfest organisé les 11 & 12 avril 2026, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. La base légale du traitement est la gestion et l'organisation d'un défilé cosplay.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'identité : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, copies CNI. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du Mini Cosplay Show uniquement et conservées pour une durée de 5 ans.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant.e.s au Mini Cosplay Show peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le défilé terminé. Les participant.e.s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant.e.s peuvent contacter les organisateurs par mail.

10. Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant.e.s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont exclusivement effectués par mail. Les participant.e.s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du concours.

Une semaine avant le festival, les organisateurs contacteront les participant.e.s par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'application WhatsApp. Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc.

Après le Mini Cosplay Show, le groupe WhatsApp reste ouvert durant 1 mois et permet l'échange de photos des prestations et de contacts. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements organisés. La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

11. Responsabilité

Les organisateurs du Mini Cosplay Show ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique son. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs.

Tout.e participant.e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera disqualifié sans appel possible.



Page de signature du règlement du Mini Cosplay Show à joindre dans la pré-inscription en ligne :

AUTORISATION PARENTALE

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur-e-s de moins de 18 ans à date du Mini Cosplay Show d'Angers Geekfest 2026, le dimanche 12 avril 2026. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refusent la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possible. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Angers Geekfest 2026 et pour une seule personne.

Je soussigné-e [Prénom NOM].....
domicilié-e au/à
certifie être représentant-e légal-e de [Prénom NOM].....
né-e le/...../..... à

et l'autorise par la présente à participer au Mini Cosplay Show de la septième édition d'Angers Geekfest qui se déroulera le dimanche 12 avril 2026 au Parc des Expositions d'Angers. Tous-tes les participant-e-s du défilé adhèrent à la totalité du règlement du défilé.

[à remplir en cas d'un-e accompagnateur-ric(e) scène différent-e du/ de la responsable légal-e. Pour rappel, un-e accompagnant-e scène majeur-e est obligatoire dans la catégorie KODOMO 3-7 ans] :

Je désigne par la présente [Prénom NOM].comme
accompagnant-e scène durant le Mini Cosplay Show 2026.

CESSION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise le-la mineur-e dont j'ai la responsabilité à être filmé-e et photographié-e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices d'Angers Geekfest 2026 et Hold Up Videos. Et m'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO, DESTINATION ANGERS et l'association MANDORA, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie-s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le-la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

Angers Geekfest 2026 – 11 & 12 avril 2026 au Parc des Expositions d'Angers

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO, DESTINATION ANGERS et MANDORA afin de communiquer sur Angers Geekfest, ses animations et sur l'activité de la société et de l'association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO, DESTINATION ANGERS et MANDORA, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes.

LENNO, DESTINATION ANGERS et MANDORA pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à sa réputation, à sa vie privée, à son intégrité.

Merci de cocher ci-dessous si vous acceptez ou non de participer au groupe WhatsApp (voir article «communication avec les organisateurs» :

- ☐ J'accepte de faire partie du groupe Whatsapp "Mini Cosplay Show - AGF 2026 "
- ☐ Je n'accepte pas de faire partie du groupe Signal, et préfère les communications par SMS et/ou par mail.

À le/...../ 2026,

Signature du/de la représentant-e légal-e précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » et de son Nom et Prénom + copie d'une pièce d'identité du/de la tuteur-trice légal-e.